

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL Adjoints, Kamel LAHSINAT, Annick LAÏCHOUR, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Claire YOUINO, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, David CAMPERVEUX, Sylvia CALMES-BRUNET, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Pierre WEINMANN, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas GOURY, Véronique QUENNEVILLE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Valérie AUVRAY, Mehdi KAÏM, Clément DOLPHENS, Didier PERRAULT.

Étaient absents :

Armand GEOFFROY, Paule AUZOUX.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jacques THORAVAL et Monsieur Roland MARIE, tous deux anciens Conseillers Municipaux de la Ville, décédés dernièrement.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

- 1 - Approuve le procès verbal de la séance du 30 juin 2017.
- 2 - Désigne Madame Joëlle DOUBET en qualité de Secrétaire de séance.
- 3A - Entend le point sur la rentrée scolaire 2017-2018
- 3B - Entend les communications diverses de la Municipalité.
- 4A - Entend le compte-rendu des marchés passés au cours du 1^{er} semestre 2017.
- 4B - Entend le compte-rendu de la délégation de Monsieur le Maire.
- 5 - Approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal portant sur le rachat d'un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la Banque Postale
- 6 - Demande à l'Établissement Public Foncier de Normandie de procéder à l'acquisition du bien situé 32 rue du 11 Novembre et 36 rue des traites, cadastré AS 267, d'une superficie de 157 m² dans la limite de l'estimation de France Domaine, dans le cadre du projet de requalification de ce secteur mené par la SA HLM de la Région d'Elbeuf.

- 7 - Approuve l'acquisition, par anticipation, auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie, des lots 30, 32 et 35 situés rue des Echelettes de la parcelle cadastrée AI 64, en fin de portage en 2018, afin de respecter les engagements contractuels de la Ville, dans le cadre du Programme d'Action Foncière.
- 8 - Accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 55%, pour le remboursement d'un prêt PLUS d'un montant total de 220 000 euros souscrit par la SA HLM de la Région d'Elbeuf auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 3 logements de l'immeuble Iris situé Parc Saint-Cyr, rue de la Saussaye.
- 9 - Décide de verser à la Métropole Rouen Normandie la contribution financière de la Ville, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes, s'élevant à 0,23 € par habitant pour l'année 2017.
- 10 - Approuve le principe d'adhésion au dispositif de la carte « Atouts Normandie ».
- 11 - Approuve les barèmes du dispositif « Contrat étudiant » proposés pour la rentrée scolaire 2017/2018.
- 12 - Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions bipartites de participation aux frais de scolarisation des enfants scolarisés en cycle maternel ou élémentaire, ainsi que les éventuels avenants, et fixe la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Elbeuf sur Seine à 340 € par enfant, pour l'année scolaire 2017-2018.
- 13 - Attribue une subvention de 4 300 € à l'association « LIRE EN SEINE », au titre de l'année 2017.
- 14 - Approuve la signature d'une convention entre l'association « Les amis des orgues d'Elbeuf », la Paroisse et la Ville d'Elbeuf sur Seine.
- 15 - Adopte la proposition de groupement de commandes portant sur le service de transport en autocar d'élèves et de personnes avec les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Orival, Tourville-la-Rivière, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, ainsi que les Centres Communaux d'Action Sociale de la Londe et d'Elbeuf-sur-Seine, prend acte de la nomination de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf comme coordonnateur du groupement constitué, et autorise la signature de la convention à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles au bon avancement de ce dossier.
- 16 - Désigne Madame Claire MATARI, Directrice Générale des Services de la Ville d'Elbeuf sur Seine, en qualité de membre qualifié siégeant au Conseil d'Administration de la Régie d'Electricité d'Elbeuf.
- 17 - - Fixe le montant maximal de l'enveloppe globale des indemnités de fonctions sur la base du total composé d'une part, de l'indemnité maximale du Maire, soit 65% de l'indice brut terminal et d'autre part, du produit des indemnités des Adjoints au taux maximal de 27.5% de l'indice brut terminal.
 - Prévoit le passage à la strate démographique supérieure pour le calcul de l'indemnité de fonction du Maire et de ses Adjoints, compte tenu que la collectivité est attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine depuis plusieurs années.
 - Décide de majorer de 15% l'indemnité de fonction à laquelle a droit le Maire et ses neuf Adjoints dans la mesure où la collectivité est commune siège de bureau centralisateur du canton.
 - Décide de maintenir les taux, comme suit :
 - Le Maire 89.40%
 - Les Adjoints 26.81%
 - Les Conseillers Municipaux délégués 6.65%
 - Les Conseillers Municipaux 1.28%
- Abroge la délibération n°20 en date du 11 décembre 2015

- 18 - Adopte la proposition de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Elbeuf-sur-Seine, portant sur le service d'assurance des risques statutaires, prend acte de la nomination de la Ville comme coordonnateur du groupement constitué, et autorise la signature de la convention à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles au bon avancement de ce dossier.
- 19 - Accepte de transformer :
- à compter du 15 octobre 2017, un poste d'Attaché à temps complet, en un poste d'Attaché Principal à temps complet ;
 - à compter du 6 octobre 2017, un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet, en un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
- 20 - Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrats, pour une durée d'un an, concernant :
- ✓ un agent affecté au sein de la Direction de la Communication, nommé sur le grade de rédacteur,
 - ✓ un agent affecté au sein du service Restauration et Hygiène Scolaire, nommé sur le grade d'Adjoint technique.
- 21 - Autorise le recrutement et la signature des contrats correspondants concernant :
- ✓ un Adjoint Administratif Territorial, au sein de la Direction Générale des Services, pour une durée de deux mois.
 - ✓ un d'Adjoint Technique Territorial, au sein de la Direction des Services au Public, pour une durée d'un an.
 - ✓ un Adjoint Technique Territorial, au sein de la Direction des Services Techniques (service Patrimoine), pour une durée d'un an.
- 22 - Autorise l'ouverture des commerces de détail, implantés sur le territoire de la Commune, le dimanche 31 décembre 2017, portant à cinq le nombre de dimanches dérogés en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Nous Djoudé MERABET, Maire de la Ville d'Elbeuf sur Seine, certifions que le présent compte-rendu de la séance du 6 octobre 2017 du Conseil Municipal a été affiché conformément à la loi, le 10 octobre 2017.

Le registre des délibérations du Conseil Municipal peut être consulté à la Direction des Services au Public-Secrétariat du Conseil Municipal (s'adresser à Mme Stéphanie NÉHOU).

Le Maire,

Djoudé MERABET.